

# Le chant dans nos églises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187899>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
 MONNET, rue Pépuiet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 —  
 Pour l'étranger, 20 cent.

### Le chant dans nos églises.

Lausanne, le 15 novembre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la notice biographique sur Luther, que vous avez publiée samedi dernier, vous faites remarquer que le grand réformateur a puissamment contribué au développement du chant sacré. A ce propos, vous me permettez peut-être quelques considérations historiques sur cette matière. Si l'on remonte aux premiers temps du christianisme, on constate que dès lors le chant fut envisagé comme un puissant moyen de piété. L'hymne que chanta Jésus avec ses disciples, avant de se rendre pour la dernière fois sur le Mont des Oliviers, est un témoignage irréfutable de l'usage constant qu'il fit du chant dans son enseignement. Ses disciples l'exerçaient entr'eux, s'efforçant de faire sentir aux premiers chrétiens, l'importance qu'ils attachaient à sa culture. St-Paul dit, aux Ephésiens : *Vous entretenez par des psaumes, des cantiques et des hymnes spirituels*, etc.

Tous les docteurs de la religion qui ont illustré les premiers siècles de l'Eglise chrétienne se sont fait remarquer par leur grand amour pour le chant. Au IV<sup>me</sup> siècle, *Ambroise*, évêque de Milan, apporta un perfectionnement au chant d'église, en y introduisant des hymnes et autres chants destinés à être exécutés par toute l'assemblée des fidèles, et qui produisaient souvent un effet si touchant sur les assistants, que la plupart en versaient des larmes. Les historiens du temps reconnaissent que le chant d'Ambroise se distinguait par la douceur et l'aménité dans l'expression, ainsi que par la rythmique et la mélodie que cet évêque avait probablement copiées sur le culte de l'Eglise orientale, plus heureusement placée pour profiter, dès son origine, des progrès faits par les Grecs dans l'art musical.

Malgré ces avantages, le chant d'Ambroise dut céder le pas au *chant Grégorien* qui, dans le VI<sup>e</sup> siècle, se répandit dans toute l'Eglise occidentale. — On a lieu de s'étonner que ce dernier dont l'extrême simplicité, qui n'admet ni rythme, ni prosodie, et dont les tons se suivent dans une parfaite égalité, ait prévalu. La chose s'explique cependant si l'on considère qu'Ambroise n'était qu'un simple évêque, tandis que Grégoire était non-seulement pape, mais aussi musicien et par conséquent jaloux de son métier.

Malgré tous les efforts pour introduire et conser-

ver un chant uniforme dans les Eglises chrétiennes, la sainte harmonie fut néanmoins troublée quelquefois par les dissonances les plus étranges, telles que la fête des fous et celle des ânes. Cette dernière fut célébrée le 14 janvier, en commémoration de la fuite des Israélites du pays d'Egypte. La plus jolie jeune fille de la paroisse entra, assise sur un âne, dans l'église, et se tenait devant l'autel pendant que le prêtre disait la messe, et au lieu de dire à la fin, comme de coutume : *it missa est concio*, il se mettait à crier trois fois : *iha ! iha ! iha !* (ter hinhaubat) et le troupeau des fidèles le répétait en chœur autant de fois.

Les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle furent peu satisfaits du chant grégorien, car, en Allemagne et en Suisse, on lui substitua un chant nouveau. Les psaumes de David furent traduits dans la langue du peuple, qui put, à l'instar des premiers chrétiens, chanter en chœur les louanges de Dieu. Par l'introduction d'un chant en quatre parties exécuté par la foule des fidèles, le service divin prit un caractère plus solennel. Néanmoins, l'éducation musicale manquait généralement. La culture du chant fut exclusivement abandonnée aux régents, qui, n'étant le plus souvent que de pauvres savetiers, des tailleurs ou de simples gens de métiers, n'eurent ni le temps, ni la capacité de développer le goût de la musique chez leurs élèves. C'est ainsi que le chant d'église languit pendant trois siècles.

Vint ensuite l'époque où l'on sentit le besoin de réorganiser les établissements d'instruction publique et de répandre davantage l'instruction dans nos classes populaires. Le développement du chant devait nécessairement profiter de ce mouvement intellectuel. Aussi le vit-on progresser graduellement jusqu'à l'élaboration du nouveau psautier, aujourd'hui généralement adopté par les cantons romands.

Un nouvel élément de progrès fut l'institution des sociétés de chant sacré, qui méritent d'être encouragées et sur lesquelles il y aurait sans doute beaucoup de choses intéressantes à dire. Peut-être, votre collaborateur, M. Dénéreaz, très compétent en ces matières, daignera-t-il en entretenir un jour vos lecteurs.

*Un abonné.*

Vevey, 5 novembre 1883.

Aimable Conteur,

Il y a quelque temps — à l'occasion du verbe *aimer*, — vous racontiez, dans votre n° 40, qu'un jeune can-